

| |
|-------------------|
| Initiales du |
| |
| Initiales du dir. |

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÉRABLE
MUNICIPALITÉ DE LYSER**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue au Complexe Anastasia, 114 rue Isabelle, Lyster, le 6 juin 2022 à 20 h.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - GENEVIÈVE RUEL
Siège #2 - FRÉDÉRIC MARTINEAU
Siège #3 - PIERRE-YVES PETTIGREW BLANCHET
Siège #4 - LUCIE ROY
Siège #5 - CAROLINE BÉDARD
Siège #6 - DAVID BOISSONNEAULT

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Yves Boissonneault.

Mélissa Carboneau, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

2022-06-118 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et greffière-trésorière d'en faire la lecture.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR
- 4 - SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 4.1 - Séance ordinaire du 2 mai 2022
- 5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 5.1 - Présentation des comptes
 - 5.2 - Annulation des créances irrécouvrables
 - 5.3 - Fermeture du bureau municipal pour les vacances
 - 5.4 - Mise à jour de la structure salariale
 - 5.5 - Lecture du rapport des faits saillants 2021
- 6 - TRANSPORT
 - 6.1 - Travaux dans les emprises d'une route du ministère des Transports
 - 6.2 - Services d'un laboratoire pour la réflexion du rang 3 est - Phase 1
 - 6.3 - Travaux de réflexion - Rang 3 est Phase 1
 - 6.4 - Mandat pour étude environnementale de site phase 1 - Relocalisation du collecteur de la route 116
 - 6.5 - Mandat pour inventaire faunique et floristique - Relocalisation du collecteur de la route 116
 - 6.6 - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
- 7 - HYGIÈNE DU MILIEU
 - 7.1 - Formation pour les normes et l'assainissement des eaux usées
- 8 - LOISIRS ET CULTURE

| |
|-------------------|
| Initiales du |
| |
| Initiales du dir. |



- 8.1 - Demande de commandite pour le coût de location du terrain de balle
- 9 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10 - VARIA
 - 10.1 - Présence au salon de l'habitation 2023 de Chaudière-Appalaches
- 11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

ADOPTÉE

2022-06-119 3 - AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE les points à l'ordre du jour soient inversés au besoin par le maire.

ADOPTÉE

4 - SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2022-06-120 4.1 - Séance ordinaire du 2 mai 2022

**SUR LA PROPOSITION DE : PIERRE-YVES PETTIGREW BLANCHET
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022 soit adopté.

ADOPTÉE

5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2022-06-121 5.1 - Présentation des comptes

**SUR LA PROPOSITION DE : FRÉDÉRIC MARTINEAU
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer et que la directrice générale soit autorisée à faire le paiement des comptes :

| | |
|---------------------------------|---------------|
| Chèques numéros 15367 à 15388 : | 5 185.04 \$ |
| Autres paiements effectués : | 251 992.27 \$ |
| Grand total des paiements : | 257 177.31 \$ |

ADOPTÉE

2022-06-122 5.2 - Annulation des créances irrécouvrables

**SUR LA PROPOSITION DE : LUCIE ROY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise que les sommes dues pour les matricules suivants soient annulées en date du 6 juin 2022 pour cause de propriétaires inconnus :

| Matricule | Montant à annuler au 6 juin 2022 |
|--------------|------------------------------------|
| 1636-20-2953 | 0.81\$ (Alcide Boilard Grosse-Ile) |

| |
|-------------------|
| Initiales du |
| |
| Initiales du dir. |



| | |
|--------------|--|
| 2137-17-6291 | 28.91\$ (Louis Guérin rue Nelson) |
| 2334-26-6591 | 0.81\$ (Joseph Turcotte route Anna) |
| 2733-72-4832 | 0.81\$ (Ephrem Gingras route Fournier) |

ADOPTÉE

2022-06-123 5.3 - Fermeture du bureau municipal pour les vacances

**SUR LA PROPOSITION DE : LUCIE ROY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la fermeture du bureau municipal pour la période des vacances estivales du 22 juillet à compter de 12 h jusqu'au 5 août 2022 inclusivement.

ADOPTÉE

2022-06-124 5.4 - Mise à jour de la structure salariale

ATTENDU QUE la structure salariale a été mise à jour en 2014, que celle-ci assume de plus en plus de responsabilités, que les tâches associées aux divers catégories de postes d'employés municipaux ont évoluées et par souci d'équité ;

**SUR LA PROPOSITION DE : PIERRE-YVES PETTIGREW BLANCHET
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la municipalité procède à une mise à jour du pointage des tâches associées aux diverses catégories de poste et de sa structure salariale

QUE le fournisseur précédant, et ayant répondu à l'appel d'invitation, Cameron, qui possède déjà le dossier de la municipalité et, par conséquent, qui offre un prix et un service concurrentiel soutienne la municipalité dans le processus pour une somme maximale de 3630 \$

ADOPTÉE

2022-06-125 5.5 - Lecture du rapport des faits saillants 2021

**SUR LA PROPOSITION DE : FRÉDÉRIC MARTINEAU
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE conformément à l'article 176.2.2 du Code Municipal du Québec, le maire Monsieur Yves Boissonneault, fait rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

QUE le rapport daté du 6 juin 2022 est déposé et sera diffusé sur le territoire de la municipalité par le biais du bulletin municipal de même que sur le site internet de la municipalité et demande par courriel.

ADOPTÉE

6 - TRANSPORT

2022-06-126 6.1 - Travaux dans les emprises d'une route du ministère des Transports

ATTENDU QUE des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité, durant l'année 2022, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports (MTQ) et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires ;

ATTENDU QUE le personnel autorisé, au début de l'année, à signer les documents soumis par le Ministère des Transports, n'est plus en fonction.

| |
|-------------------|
| Initiales du |
| |
| Initiales du dir. |



**SUR LA PROPOSITION DE : CAROLINE BÉDARD
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la Municipalité de Lyster se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2022 ;

QUE la Municipalité s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits ;

QUE la Municipalité nomme Mélissa Carbonneau, directrice générale et greffière-trésorière, et Elliott Breton, officier municipal, à titre de représentants autorisés à signer les documents soumis par le Ministère des Transports pour lesdits travaux.

ADOPTÉE

2022-06-127 6.2 - Services d'un laboratoire pour la réflexion du rang 3 est - Phase 1

ATTENDU l'appel de d'offres sur invitation émise pour les services d'un laboratoire pour la réflexion du rang 3 est - Phase 1 :

ATTENDU les soumissions reçues :

| Soumissionnaires | Montant taxes incluses |
|------------------|------------------------|
| Groupe ABS | 12 527,79 \$ |
| Solmatech | 14 097,77 \$ |
| EXP | 15 706,27 \$ |
| Englobe | 9 590,52 \$ |

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Englobe au montant de 9 590,52 \$ taxes incluses.

QUE la municipalité a reçu la confirmation d'une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - Volet Soutien au montant de 543 787\$ pour l'exécution des travaux du réseau pluvial et de la voirie.

QUE les travaux seront financés par le règlement d'emprunt 383 approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 18 février 2022.

ADOPTÉE

2022-06-128 6.3 - Travaux de réflexion - Rang 3 est Phase 1

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation émise par la MRC de l'érable pour l'exécution des travaux du rang 3 est - Phase 1 ;

ATTENDU les soumissions reçues :

| Soumissionnaires | Montant taxes incluses |
|----------------------------------|------------------------|
| EMP | 827 819,43 \$ |
| P.E. Pageau inc. | 950 176,97 \$ |
| Construction B.M.L. Sintra inc. | 876 109,50 \$ |
| L4 Construction in. | 894 862,98 \$ |
| Pavage Centre Sud du Québec inc. | 1 118 419,31 \$ |

| |
|-------------------|
| Initiales du |
| |
| Initiales du dir. |



| | |
|---------------------------------|---------------|
| Dillicontracto inc. | 843 471,09 \$ |
| Excavation Gagnon et Frère inc. | 903 900,00 |

**SUR LA PROPOSITION DE : PIERRE-YVES PETTIGREW BLANCHET
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit EMP au montant de 827 819,43 \$ taxes incluses.

QUE la municipalité a reçu la confirmation d'une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - Volet Soutien au montant de 543 787\$ pour l'exécution des travaux du réseau pluvial et de la voirie.

QUE les travaux seront financés par le règlement d'emprunt 383 approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 18 février 2022.

ADOPTÉE

2022-06-129 6.4 - Mandat pour étude environnementale de site phase 1 - Relocalisation du collecteur de la route 116

ATTENDU QUE la municipalité doit faire réaliser une étude d'évaluation environnementale de site phase 1 dans le cadre du projet de relocalisation du collecteur sur la route 116 ;

**SUR LA PROPOSITION DE : CAROLINE BÉDARD
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde un mandat de gré à gré à Gestizone du montant de 2644.43 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

2022-06-130 6.5 - Mandat pour inventaire faunique et floristique - Relocalisation du collecteur de la route 116

ATTENDU QUE la municipalité doit faire réaliser une étude d'inventaire faunique et floristique dans le cadre du projet de relocalisation du collecteur sur la route 116 entre le 2890 rue Bécancour et la rue Noël;

**SUR LA PROPOSITION DE : LUCIE ROY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde un mandat de gré à gré à Gestizone du montant de 7588.35 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

2022-06-131 6.6 - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 333 418\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

**SUR LA PROPOSITION DE : FRÉDÉRIC MARTINEAU
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la Municipalité de Lyster informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale volet

| |
|-------------------|
| Initiales du |
| |
| Initiales du dir. |



entretien des routes locales.

ADOPTÉE

7 - HYGIÈNE DU MILIEU

2022-06-132 7.1 - Formation pour les normes et l'assainissement des eaux usées

ATTENDU QUE le certificat de qualification est exigé pour le respect du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées Q-2, r. 34.1 de la loi sur la qualité de l'environnement ;

**SUR LA PROPOSITION DE : LUCIE ROY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'officier municipal à participer à la formation pour les opérateurs municipaux en assainissement des eaux offert par le Cégep de Shawinigan, au coût de total de 3135 \$ plus taxes. Les frais d'inscription seront puisés au poste Formation - Voirie (02 32000 454) et à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

8 - LOISIRS ET CULTURE

2022-06-133 8.1 - Demande de commandite pour le coût de location du terrain de balle

**SUR LA PROPOSITION DE : CAROLINE BÉDARD
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde une commandite de 300.00\$ sur le coût de la location du terrain de balle pour le tournoi du 19-20 et 21 août 2022 organisé par Claudia Bédard au profit du Relais pour la vie pour la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

| |
|-------------------|
| Initiales du |
| |
| Initiales du dir. |



10 - VARIA

2022-06-134 10.1 - Présence au salon de l'habitation 2023 de Chaudière-Appalaches

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la participation de la municipalité au Salon de l'habitation de Chaudières-Appalaches (13-14 et 15 janvier 2023) . Les dépenses pour la location de l'emplacement et du kiosque, les frais de repas et de déplacement, seront puisées dans le poste Démarche marketing (02 13000 429).

QUE Karine Joseph soit autorisée à signer le contrat de location pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

2022-06-135 11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette séance soit levée à 20:20.

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du *Code Municipal du Québec*.

Yves Boissonneault
Maire

Mélicca Carbonneau
Directrice générale et greffière-trésorière

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS
(Code Municipal, article 961)**

Je soussignée, Mélicca Carbonneau, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 6 juin 2022.

Mélicca Carbonneau, directrice générale et greffière-trésorière